

Objet n° 1 : ROLE DES AFFOUAGES ANNEE 2019.

Délibération n° DE_2019_062

Le Conseil Municipal, après étude et délibération, décide, à l'unanimité des membres présents, de conserver le mode de constitution du rôle des affouages des années antérieures (partage par feu) et décide de donner une suite favorable aux demandeurs ayant un domicile réel et fixe sur la section avant la publication du rôle.

SECTION SAINT-GENES, LA JAUSSE, NADEIL

Radiation "St-Genès" :

REBOISSON Marinette née MOLINIER (décédée).

Pâture SECTION SAINT-GENES, LA JAUSSE, NADEIL

Radiation :

REBOISSON Marinette née MOLINIER (décédée).

Pâture LAJOUX

Inscription :

Jean-Pierre LACOSTE

Objet n° 2 : NOMINATION DES GARANTS POUR LES FORETS SECTIONALES (SAINT-GENES ET AUTRES, L'ESCLAUZE ET AUTRES, BROUSSOUX ET AUTRES, CHARLUT ET AUTRES) POUR L'ANNEE 2019.

Délibération n° DE_2019_063

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à la nomination des garants pour les quatre forêts sectionales (Saint-Genès et Autres, l'Esclauze et Autres, Broussoux et Autres et Charlut et Autres).

Après étude et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide de ne pas nommer de garants pour l'année 2019.

Objet n° 3 : AFFERMAGE DES LOTS VACANTS.

Délibération n° DE_2019_064

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du compte rendu de la réunion de la commission (Daniel GAYDIER, Roland PERRON et Rachel GERBEAU) du 12 mai 2019 pour la location des parcelles vacantes situées sur la section de Saint-Genès, Coussounoux haut, La Jausse, Grangeonne et Nadeil.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité des membres présents, les décisions prises par cette commission à savoir :

* **EARL DES BRUYERES** représentée par **Jacques MINET** (Le bourg 63850 SAINT-GENES-CHAMPESPE),

- le lot n° 6 de la société de chasse lui est attribué pour la somme de 60,00 €,
- l'ancien terrain de camping lui est attribué pour la somme de 100,00 €,
- le lot n° 17 lui est attribué pour la somme de 80,00 €,
- le lot n° 27 lui est attribué pour la somme de 60,00 €,
- le lot n° 19 lui est attribué pour la somme de 60,00 €,
- le lot n° 33 lui est attribué pour la somme de 70,00 €.
- le lot n° 2 lui est attribué pour la somme de 80,00 €,
- le lot n° 26 lui est attribué pour la somme de 60,00 €.

* Madame **Brigitte TOURNADRE** (Les Vergnauds 63850 SAINT-GENES-CHAMPESPE),

- le lot n° 65 lui est attribué pour la somme de 90,00 €.
- le lot n° 67 lui est attribué pour la somme de 35,00 €.
- les lots n° 50 et n° 46 lui sont attribués pour la somme de 80,00 €.
- les lots n° 58, n° 44 et n° 43 lui sont attribués pour la somme de 80,00 €.

* Monsieur **Denis JUILLARD** (Le bourg 63850 SAINT-GENES-CHAMPESPE),

- le lot n° 12 lui est attribué pour la somme de 100,00 €.
- le lot n° 45 lui est attribué pour la somme de 50,00 €.

* Monsieur **Jean BERNARD** (La Jausse 63850 SAINT-GENES-CHAMPESPE), la partie du pré bornant l'ancienne décharge publique lui est attribuée pour la somme de 50,00 €.

* Monsieur **Patrick BERNARD** (Lajoux 63850 SAINT-GENES-CHAMPESPE), une partie des sectionaux de Lajoux lui sont attribués pour la somme de 50,00 €.

* Monsieur **Jean-Pierre LACOSTE** (Lajoux 63850 SAINT-GENES-CHAMPESPE), une partie des sectionaux de Lajoux lui sont attribués pour la somme de 50,00 €.

Objet n° 4 : LOCATION DES TERRAINS SITUES AUTOUR DU LOTISSEMENT.

Monsieur Roland PERRON n'était pas présent pour cette délibération.

Délibération n° DE_2019_065

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la possibilité de renouveler la location des terrains situés autour du lotissement à Monsieur Roland PERRON, locataire de l'année 2018 afin d'y mettre son cheval.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de louer les terrains mentionnés ci-dessus jusqu'à la fin de l'année 2019 à Monsieur Roland PERRON au prix de l'an dernier à savoir 20,00 €. Le Conseil Municipal tient également à préciser que les parcelles devront être clôturées de façon correcte.

Objet n° 5 : AUTORISATION DONNEE A LA SOCIETE DE CHASSE DE SAINT-GENES-CHAMPESPE.

Délibération n° DE_2019_066

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de la Société de Chasse de Saint-Genès-Champespe relative à leur souhait de déposer leurs deux ALGECO qui seront habillés et qui seront déposés contre le local de chasse sur la parcelle communale cadastrée section AE n° 57.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de donner l'autorisation à la Société de Chasse de Saint-Genès-Champespe de déposer leurs deux ALGECO sur la parcelle communale cadastrée section AE n° 57 dans le prolongement du local de chasse actuel à condition qu'ils soient habillés et recouverts d'une toiture et sous réserve d'avoir obtenu les autorisations en matière d'urbanisme. Le Conseil Municipal charge la Société de Chasse d'effectuer les démarches nécessaires.

Objet n° 6 : ENCAISSEMENT D'UN CHEQUE.

Délibération n° DE_2019_067

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un chèque relatif à un don de 40,00 € émanant de Madame Michèle GOY.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à émettre un titre de recette au compte 7788 pour encaisser le chèque de Madame Michèle GOY pour un montant de 40,00 €.

Objet n° 7 : ENCAISSEMENT D'UN CHEQUE RELATIF A UN REMBOURSEMENT SUITE A MODIFICATION DE CONTRAT SUR EXERCICE ANTERIEUR.

Délibération n° DE_2019_068

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un chèque de 44,91 € émanant de AXA ASSURANCES IARD et relatif à la révision du contrat protection juridique n° 4052494804. La cotisation de ce contrat avait été payée le 20/09/2018 par mandat n° 350 du bordereau n° 27-2018.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à procéder à l'encaissement du chèque et l'autorise à émettre un titre de recette au compte 773.

Objet n° 8 : ENCAISSEMENT D'UN CHEQUE RELATIF A UN REMBOURSEMENT SUITE A MODIFICATION DE CONTRAT SUR EXERCICE ANTERIEUR.

Délibération n° DE_2019_069

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un chèque de 102,11 € émanant de AXA ASSURANCES IARD et relatif à la révision du contrat du tracteur John Deere n° 4502837904. La cotisation de ce contrat avait été payée le 25/10/2018 par mandat n° 427 du bordereau n° 34-2018.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à procéder à l'encaissement du chèque et l'autorise à émettre un titre de recette au compte 773.

Objet n° 9 : ENCAISSEMENT D'UN CHEQUE RELATIF A UN REMBOURSEMENT SUITE A MODIFICATION DE CONTRAT SUR EXERCICE ANTERIEUR.

Délibération n° DE_2019_070

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un chèque de 244,10 € émanant de AXA ASSURANCES IARD et relatif à la révision du contrat de l'UNIMOG n° 1189497505. La cotisation de ce contrat avait été payée le 05/07/2018 par mandat n° 177 du bordereau n° 11-2018.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à procéder à l'encaissement du chèque et l'autorise à émettre un titre de recette au compte 773.

Objet n° 10 : ENCAISSEMENT DE DEUX CHEQUES ENEDIS.

Délibération n° DE_2019_071

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de deux chèques en sa possession émis par ENEDIS et relatifs à des servitudes au nom des habitants de Lajoux pour 176,00 € et au nom de la section de Bastide pour 156,00 €.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à procéder à l'encaissement de ces deux chèques pour le compte de ces deux sections et l'autorise à émettre les titres de recette au compte 7032.

Objet n° 11 : DECISION PRISE POUR LES DEMANDES DE BRANCHEMENT AU RESEAU D'EAU.

Délibération n° DE_2019_072

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des deux branchements au réseau d'eau récents que la mairie vient d'effectuer pour des pâtures à « Laspialade » et qu'il serait souhaitable de prendre une délibération afin de ne plus autoriser les futures demandes de branchement au réseau d'eau dans le secteur qui s'étend à partir de la maison de Monsieur Jean BERNARD (La Jausse) jusqu'à celle de Monsieur Jérôme ROBIN (La Casbah) en raison du diamètre trop petit de la conduite d'eau.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal, à huit voix pour et une voix contre, accepte cette décision et précise que celle-ci sera applicable dès sa transmission au contrôle de légalité.

Objet n° 12 : MODIFICATIONS DU RESEAU DE VOIRIE RURALE DANS LE CADRE DES OPERATIONS D'AMENAGEMENT FONCIER.

Délibération n° DE_2019_073

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il résulte des dispositions de l'article L.121-17 du code rural et de la pêche maritime que le Conseil Municipal est seul compétent pour décider la création, la suppression ou la modification du tracé ou de l'emprise des chemins ruraux ou des voies communales et que par suite la Commission Communale d'Aménagement Foncier ne peut qu'exécuter les décisions du Conseil Municipal qui s'imposent à elle.

Sur ce point Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 14 septembre 2018, le Conseil Municipal de Saint-Genès-Champespe a approuvé les modifications, suppressions et créations de chemins ruraux envisagées par la Commission Communale d'Aménagement Foncier dans le cadre de l'établissement du projet.

Monsieur le Maire précise que lors de l'enquête publique sur le projet d'aménagement foncier qui s'est déroulée du 19 mars au 18 avril 2019, des observations ont été formulées concernant le réseau de chemins ruraux,

Monsieur le Maire précise que la Commission Communale aura à adopter le projet d'aménagement foncier lors de sa prochaine séance au cours de laquelle elle examinera les observations présentées, et qu'il est donc nécessaire que le Conseil Municipal se positionne préalablement sur les demandes formulées concernant le réseau de chemins ruraux.

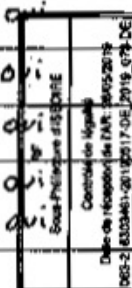
De même, certaines réclamations ont été formulées concernant le programme de travaux connexes dont la commune a accepté de prendre en charge la maîtrise d'ouvrage par délibération en date du 14 septembre 2018 et il est donc nécessaire que le Conseil Municipal se positionne préalablement sur les demandes formulées concernant le programme de travaux connexes.

Enfin, certaines réclamations concernant le patrimoine communal, il est donc nécessaire que le Conseil Municipal se positionne concernant ces demandes.

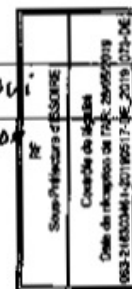
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, prend les décisions suivantes concernant les chemins ruraux, le programme de travaux connexes et le patrimoine communal : voir tableau annexé.

N°	CIV	Nom	Prénom	Réclamation	Décision du Conseil Municipal
2	Madame	LADEVIE	Sylvie	Demande l'ouverture de la piste à l'intérieur de la parcelle YB 25 sinon l'ouverture du chemin pour desservir YB 24	NON
4	Monsieur	MARTIN	Frédéric	Demande de créer deux passages dans la haie Élargir le chemin pour accéder à la parcelle ZD F Demande la suppression de la haie et du mur. Réplanter la haie le long de la zone pas exploitée.	OUI OUI
6	Monsieur	PRZYBILA	Ondler	Pas d'élargir le chemin n°37 sur en face arracher 4 arbres Pas élargir le chemin n°40 Pas élargir le chemin n°38 Pas de plateforme	NON OUI OUI NON OUI
7	M et Mme	PHELIT	Gérard	prolonger chemin pour désenclaver parcelle VAISSAIRE Roger prolonger chemin communal jusqu'à habitation Élargissement chemin n°24 rester au mur Village entre Bastide, banner ou il y a pas de mur	OUI OUI OUI OUI
9	Monsieur	PLANE	Roland	Demande le déplacement du départ du chemin dans la parcelle ZH 65 afin de préserver le corral dans le ZI f	OUI
11	Monsieur	BERTRAND	Philippe	ZH 13: demande une modification de l'emprise du chemin vers la ZH 18	OUI
13	Madame	PAPON	Nadège	Souhaiterait acheter la parcelle ZV 158 à la commune avec agrandissement afin de constituer une aisanse au bâtiment ZV 159 Demande que le découpage soit parallèle à la maison avec un angle coupé côté rue	OUI NON
14	Monsieur	VAISSAIRE	Amaud	ZC 21 - 22 - 23: revoir la forme des parcelles plus large et moins profondes ZC 20: demande la création d'une place de retournement	Voie OUI
15	GAEC	Marc et Michèle		1°) Demande un accès pour les parcelles ZO 10 - 11 (propriété LABBE, en cours d'achat) 2°) Ne veut pas de l'élargissement de chemin important sur la parcelle ZO 18; s'arrêter à la clôture existante	Suivre Verifin OUI

N	CIV	Nom	Prénom	Réclamation	Décision du Conseil Municipal
15	Monsieur	LABBE	François	Demande qu'une solution de déencastrement de sa propriété et de celle dont M PLANE sera propriétaire soit trouvée avec M MUREAU	OUI
16	Madame	TOURNADRE	Sylviane		OUI
16	Madame	VERGEADE	Joëlle	Demande que le chemin revienne sur son ancien emplacement au niveau des parcelles YA 9 et 10	OUI
16	Madame	TOURNADRE	Jacques		OUI
17	Monsieur	BOUSSETEON	Jean Mari	Demande que le chemin n° 22 soit élargi sur le sectionnel ZC 27 afin de préserver le muret et les arbres existants sur la ZC 3	A voir sur place
	Monsieur	FAUCHER	Yves		
18	Monsieur	SERRE	Anthony	ZW 20: demande la remise en culture de l'ancien chemin qui traverse la propriété d'Est en Ouest et que le sentier de randonnée à l'aspect Nord de ZW 20 soit clôturé	NON
19	Monsieur	PLANE	Marc	Sur la ZL 17, modifier l'emprise du chemin; le laisser public jusqu'à la maison d'habitation Sur ZL 24: laisser le bâtiment à M PLANE	OUI Créer une place de retour à l'ouest
20	Monsieur	FAUCHER	Yves	Demandent que le chemin n° 22 soit élargi dans le virage (sans visibilité) au droit du bâtiment n° 33 sur la parcelle ZC 3 (sectionnel)	A voir sur place
	Monsieur	BOUSSETEON	Jean Mari		
21	Monsieur	BOUSSETEON	Jean Mari	Demande que la parcelle ZC 16 qu'il va acheter à la commune soit réduite pour créer une parcelle autour de la maison ZC 17 comprenant la mare	OUI
22	Madame	DAUPHIN	Brigitte	Demande que la parcelle ZB 35 soit réduite côté Ouest et Nord Est	OUI
23	Monsieur	PAPON	Roger	Révoir le bornage sur les parcelles YA 29 - 31 - 32 selon plan joint	OUI
24	Monsieur	FONTY	Thierry	Souhaite que la parcelle 21 soit diminuée afin de conserver la possibilité de faire le tour du bâtiment situé sur la parcelle ZS 27	OUI
25	Monsieur	VAISSAIRE	Pierre	ZB 51: demande la suppression de la haie et du mur et replanter entre ZB 51 et 52	OUI
	Monsieur	VAISSAIRE	Arnaud	ZB 51: demande la suppression de la haie et du mur et replanter entre ZB 51 et 52	OUI



N°	CIV	Nom	Prénom	Réclamation	Décision du Conseil Municipal
26	Monsieur	CHAPEL	Christian	Déplacer GR 30 longement du la clôture D'accord pour la suppression de la haie mur et replanter	OUI
28	Monsieur	le Mare		Demande que la parcelle ZV 66 soit divisée en vue d'une cession ultérieure au propriétaire de la ZV 67	OUI
26	Monsieur	CHASSARD	Alain	Demande que l'emprise du chemin revienne à 6 m du mur de la parcelle ZW 20; lors de la réalisation des travaux, veiller à la présence de sources à 10 m du chemin	OUI
32	Monsieur	BRENDANT	Gilles	Supprimer le chemin 16 et allonger le chemin 17 Élargissement du chemin 18 suivant projet Voir repère Tournadus pour partage parcelle bordure chemin	OUI
35	Madame	PAPON	Liliane	1°) S'oppose à la plantation de haie prévue sur ZR 61, mais ne s'oppose pas à une plantation le long du chemin 39 2°) Demande la remise en culture de la parcelle ZR 51: la plantation compensatoire pouvant se faire sur cette parcelle vers la partie boisée.	OUI
36	Monsieur	VAISSAIRE	Fabien	Suppression de l'empiétement 50 empiétement parallèle 20m longueur largeur 6m	OUI
37	Monsieur	MECHIN	Philippe	Demandent la création d'un espace public dans la parcelle YA 55 pour desservir la parcelle AK 8 exclue du périmètre	OUI
38	M et Mme	ROBIN	Jérôme	Seul acheteur de 3 zones	NON
39	Monsieur	FAUCHER	Yves		



N°	CIV	Nom	Prénom	Réclamation	Décision du Conseil Municipal
40	Monsieur	BATTEUX	Michel	1°) Demande une baisse du prix de vente des terrains par la commune ou bien une réduction de la parcelle ZY 24 selon plan adressé au géomètre 2°) Demande la création d'un fossé à la sortie de l'acqueduc sur la limite de la parcelle ZY 25	NON OUI
41	Madame	JULIEN	Suzanne	Demande à conserver en propriété le puits, avec 1 m de terrain autour et souhaite acquérir les parcelles communales situées autour de ses bâtiments ZE 10 / 12 et ZE 25.	OUI La partie du passage à l'abri des arbres existants
43	Monsieur	GAYDIER	Daniel	Demande l'agrandissement de la parcelle ZV 50 afin de conserver la clôture existante	OUI
44	Monsieur	GOSSELIN	Pierre Mar	Demande que la place de retournement soit diminuée de 2 mètres	Avoir si charronage peut fournir
45	Monsieur	MOINS	Laurent	Souhaite que le piquetage sur le chemin communal de Maignal soit maintenu afin de pouvoir accéder à la parcelle ZR 47 qu'il exploite	NON
47	Madame	BABUT	Josiane	Demande une modification du chemin n° 47 en prenant l'emprise sur ses parcelles et sur les parcelles voisines ainsi que la clôture de la nouvelle limite	OUI sur la clôture
48	Monsieur	GUITTARD	Nicolas	Elargissement chemin Lamuleuf Elargissement passage bois Planulation	OUI OUI suivre projet
50	Madame	TOURNADRE	Sylviane	Demande l'aménagement d'un chemin rural pour desservir 4 parcelles sur le secteur de Laspiolade (co signature de 4 autres personnes)	NON
51	Monsieur	BRASSIER	Charles	Serait intéressé par l'achat de tout ou partie de la parcelle ZV 191 (le prix de 3,50 € étant excessif, voir plan joint pour définition de la partie à acheter)	A voir sur place
53	Monsieur	ECHAVIDRE	Florent	Demande une modification de l'élargissement du chemin sur la parcelle ZA 29 (plan joint) afin de préserver un muret.	OUI
54	Monsieur	AURIEL	Georges	Conteste les travaux prévus sur la parcelle ZM 32 ZL 8: souhaite que l'emprise de l'élargissement prévu passe sous le frêne	Suivre projet OUI
55	Madame	CHARBONNEL	Jeanne	Demande le retour sur la limite ancienne entre ZH 10 et ZH 9 Demande à récupérer l'ancienne parcelle C 114 et ne veut pas des broussailles attribuées derrière la maison.	OUI
56	Monsieur	VAISSAIRE	Arnaud	Parcelles ZC 21, 22, 23, 24: demandant un décalage de 4 ou 5 m vers le sud par rapport à	Voir sur place

Sous-Préfecture d'ISSOIRE
 Courbe de légalisation
 Date de réception de l'AR: 28/05/2019
 063-21632046-20190517-DE-2019-073-01

N°	CIV	Nom	Prénom	Réclamation	Décision du Conseil Municipal
56	Monsieur	FAUCHER	Yves	Alignement du bâtiment ZC 31	Voir sur place
57	Monsieur	JULLARD	Danis	ZX 49: s'oppose à la création du chemin; veut conserver son mur et ses frênes	OUI
58	Monsieur	REBOISSON	Jean René	Accepte l'élargissement du chemin n° 42 à condition que le mur et les arbres soient protégés chemin n° 41: s'oppose à l'élargissement dans le virage Refuse l'élargissement sur la parcelle 19	Suivre projet " " " " " "
59	Monsieur	GATIGNOL	Alain	Souhaiterait créer un accès à l'arrière de sa parcelle ZV 32 en aménageant un chemin sur la ZX 18	La commune vend la parcelle 78
60	Monsieur	PIEON	Patrick	Demande un agrandissement de la parcelle ZV 190 sur la ZV 189 (voir croquis)	OUI
61	Monsieur	VAISSAIRE	Arnaud	Souhaite que les parcelles ZC 20 et 28 restent sectionales	Voir sur place
62		CEN Auvergne		*****	

Sous-Préfecture d'ISSOIRE
 Courbe de légalisation
 Date de réception de l'AR: 28/05/2019
 063-21632046-20190517-DE-2019-073-01

Objet n° 13 : DEMANDE D'ARTENSE MOTO CLUB CONCERNANT LES TRAVAUX DE LA ZONE HUMIDE DU TERRAIN DE MOTOCROSS.

Délibération n° DE_2019_074

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du mail de Monsieur Frédéric PAPON, Président d'Artense Moto Club, relatif aux travaux sur la zone humide du terrain de motocross. Ces travaux concernent l'agrandissement de la piste de motocross sur un autre secteur que celui prévu initialement et la création d'une passerelle qui serait en harmonie avec l'accès au public tout en préservant cette zone humide.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de se rendre sur le terrain avec le Président de l'association avant de prendre une décision et charge Monsieur le Maire de demander à Monsieur PAPON ses disponibilités.

Objet n° 14 : APPEL A LA SOLIDARITE POUR LA RESTAURATION DE NOTRE-DAME DE PARIS.

Délibération n° DE_2019_075

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du mail de Monsieur Eric VERLHAC, Directeur Général de l'Association des Maires de France relatif à l'appel à solidarité pour la restauration de Notre-Dame de Paris.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal, à sept voix contre et deux abstentions, décide de ne pas donner suite à cet appel à la solidarité.

Saint-Genès-Champespe, le 20 mai 2019.

Le Maire,
Daniel GAYDIER,